

## **Modèle de Vœu à présenter aux conseils municipaux**



### **Collectif national**

**« Pour un véritable service public de l'énergie ! »**

**Si ce vœu est adopté par votre conseil municipal, merci de nous le signaler à l'adresse suivante :**

**[contact@pourunveritableservicepublicdelenergie.fr](mailto:contact@pourunveritableservicepublicdelenergie.fr)**

Saisi par le Collectif national « Pour un véritable service public de l'énergie ! », le Conseil municipal de **XXX** réaffirme que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de la vie : santé, mobilité, éducation, communication, chauffage, cuisine ... Par ailleurs, ils sont un élément essentiel de réponse à l'urgence climatique et à la crise environnementale majeure à laquelle l'humanité est confrontée.

L'accès à une énergie sûre et à un prix à la fois abordable et identique sur l'ensemble du territoire national constitue un droit fondamental qui ne saurait être remis en cause.

Pour cette raison et dans le respect de l'intérêt général, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public et de la maîtrise publique. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche de profit à court terme.

Nous avons pris connaissance des observations formulées par plusieurs associations d'élus locaux qui s'alarment des très graves menaces que fait peser sur le service public de l'énergie le projet dit « Hercule » de démantèlement d'EDF et de privatisation d'une partie de ses activités.

Ce projet fait l'objet, depuis de longs mois, de discussions suivies entre le gouvernement français et la Commission européenne sans aucune réelle transparence à l'égard des usagers, des élus de la Nation, des associations d'élus locaux, des organisations syndicales et associatives.

Nous demandons l'abandon d'un tel projet qui ne s'inscrit pas dans une logique de service public et soutenons le principe de l'ouverture d'un large débat public, tel qu'avancé par le Collectif national « Pour un véritable service public de l'énergie ! ».

Ce débat public se doit d'être ouvert à l'ensemble des parties prenantes et, en premier lieu, aux représentants des usagers, à travers leurs associations d'usagers et de consommateurs, et aux représentants des collectivités locales, à travers leurs associations d'élus locaux.

Ce débat public doit permettre de réaffirmer et de conforter les droits des usagers et des collectivités locales en matière d'égalité d'accès, de tarifs régulés, de moyens dédiés à la lutte contre la précarité énergétique.

Il doit aussi permettre de définir un cadre permettant à l'ensemble du secteur de l'énergie (pour toutes les filières) de bénéficier des investissements conséquents et nécessaires pour assurer la production d'énergie dont le pays aura besoin à l'avenir tout en s'inscrivant résolument dans une perspective indispensable de transition énergétique et écologique compte tenu des enjeux climatiques et environnementaux.